



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019

Affichage : 07/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du mardi 28 mai 2019**

**Délibération N°2019/126**

**Affectation du résultat du compte administratif de  
l'exercice 2018.**

**Port de plaisance : régie avec autonomie financière**

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2018 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 1 913 848.28 €

RECETTES : 2 675 404.42 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : 761 556.14 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 443 468.88 €

RECETTES : 1 262 912.21 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : 819 443.33 €

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 1 580 999.47 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	+ 918 169.21	0.00	- 98 725.88	+ 819 443.33
Fonctionnement	+ 316 283.34	0.00	+ 445 272.80	+ 761 556.14
<b>Total</b>	<b>+ 1 234 452.55</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 346 546.92</b>	<b>+ 1 580 999.47</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 98 725.88
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 918 169.21
<b>TOTAL</b>	<b>+ 819 443.33</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	111 156.00
RESTES A REALISER (RECETTES)	<b>0.00</b>
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 111 156.00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 708 287.33</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 445 272.80
RESULTAT REPORTE	+ 316 283.34
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 761 556.14</b>

Le compte administratif 2018 de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 761 556.14 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 819 443.33 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2018 du budget de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 761 556.14 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant 819 443.33 €.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'adopter** l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2018 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Madame Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

#### **APPROUVE et ADOPTE**

**Par 39 voix pour et 2 abstentions (M. Leonetti, M. Castellana)**

#### ARTICLE 1:

Le compte administratif 2018 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

#### ARTICLE 2:

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **761 556.14 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **761 556.14 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **819 443.33 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **819 443.33 €**.



## RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2019.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**